Image not found or type unknown

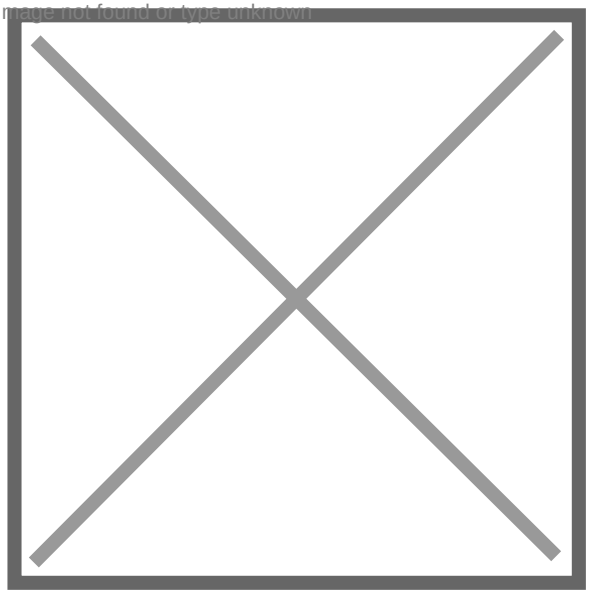

Partage de bien et difficulté pour s'entendre

Par **moto57**, le **02/12/2008** à **16:47**

bonjour
mon père est décédé le 13 septembre 2008 et il avait fait une donation partage de son vivant au décès de ma mère le 25 janvier 1987
cette donation a désigné des nue-propriétaires de bien immobilier et lui-même en usufruitier des biens;avec l'accord de mes frères et sœur et de mon père, j'ai vendu mon bien en 1998 et mon père avait vidé l'intégralité du mobilier (il n'y avait presque rien mais quand même!)
a ce jour, la partie la plus importante de la maison familiale revient à ma sœur et elle prétend que je n'ai pas de part qui me revienne sur le mobilier de la maison qui était occupée par mon père pendant son vivant
mon père a également fait de gros travaux depuis la donation qu'il a payé lui seul (changement des fenêtres, ravalement total de la façade avec crépis, changement de la chaudière à bois, modification de la salle de bain et réfection de la cuisine et du séjour)
je voulais juste savoir si je pouvais prétendre à une part sur ces bien?
d'autre part, la signature chez le notaire n'a pas encore eu lieu et mes 2 frères + ma sœur m'interdisent l'accès à la maison familiale, comment faire pour évaluer les biens mobilier dans cette situation?
mon frère aîné occupe maintenant la partie de la maison que mon père occupait et ils m'interdisent l'accès à "leur" maison.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés